

DÉLIBÉRATION N°20170162 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2017

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 20 h 49).

ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

ACTION CULTURELLE - RENOUVELLEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et l'association Festival international de Jazz souhaitent par la présente convention, s'associer afin de répondre à la mise en œuvre d'une politique culturelle sur la ville, autour d'actions allant à la rencontre de tous les publics et permettant l'animation de la ville.

Ces actions reposent sur les missions de l'association Festival international de Jazz, en référence à ses statuts, dont les objectifs sont les suivants :

- « l'organisation d'un Festival de Jazz »,
- « la production de concerts ».

Le projet de convention définit les conditions dans lesquelles la ville de Saint-Chamond et le Festival international de Jazz unissent leurs efforts pour atteindre leurs objectifs partagés :

- 1) l'organisation de concerts et de différentes formes d'animations sur la ville dans le cadre du festival « Rhino Jazz(s) » permettant un accès large à tous les publics (« tout public », scolaires, structures petite enfance, structures socio culturelles),
- 2) un programme d'animations annuelles, en lien avec l'accueil de l'association sur la commune, et qui peuvent prendre différentes formes (comme par exemple les « Jeudis du Château »),
- 3) la participation aux différents projets multi-partenariaux en lien avec la politique culturelle de la ville.

Les moyens octroyés à l'association pour la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- Mise à disposition de locaux au sein du Château du Jarez (130 m²), rue Benoit Oriol,
- Mise à disposition de moyens techniques, administratifs, logistiques et humains, assurée par les services municipaux,
- Octroi de subventions : à titre indicatif, le montant des subventions pour l'exercice 2017 s'élevait à 1 600 € pour le fonctionnement, 25 900 € pour le festival et 6 000 € au titre du partenariat dans le cadre de la saison culturelle.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour se terminer le 31 décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, qui prendra fin le 31 décembre 2020, avec l'association Festival international de jazz,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017